



## Donation immobilier et don manuel

-----  
Par Juanita

Bonjour,

Nous sommes 5 enfants.

Mon père nous a donné sa maison - en nue propriété. La valeur déclarée de ce bien immobilier chez le notaire au moment de la donation intervenue en Décembre 2004 était de 290.000 ?. Aujourd'hui notre père âgé de 83 ans souhaite nous faire un don manuel de 15.000? à chacun d'entre nous et s'interroge sur les éventuelles taxes à payer du fait de ces 2 dons intervenus dans un laps de temps inférieur à 15 ans. Pouvez-vous m'éclairer ?

Comment se cumulent les exonérations ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement.